

Nouvel associé pour la pratique fiscale d'AKD à Bruxelles

Mr. Werner Heyvaert

Mr. Werner Heyvaert

Paris et Berlin détermineront-ils, dans les années à venir, les règles fiscales européennes? Quel est l'impact de la taxe carbone sur les fonctions gouvernementales essentielles? La réforme de l'impôt sur les sociétés en Belgique intervenue l'année dernière présente-t-elle un quelconque intérêt? **Werner Heyvaert**, notre tout nouveau collègue venu renforcer la pratique fiscale belge et internationale d'AKD, donne sans ambages son opinion sur l'évolution de la fiscalité dans un contexte plus large.

Heyvaert (56 ans) est considéré comme l'un des plus éminents fiscalistes en Belgique pour tout ce qui a trait à la fiscalité internationale. Il peut en outre s'enorgueillir de plus de 30 ans d'expérience dans le conseil aux multinationales en matière fiscale. Il intervient également dans le cadre de litiges à caractère fiscal et a d'ailleurs été entendu, en tant qu'expert, par la commission TAXE du Parlement européen suite au dossier LuxLeaks.

Huub Laauwen, président du service fiscal d'AKD : « *Nous sommes particulièrement heureux de la venue de Werner chez nous. Sa présence à nos côtés constitue un précieux renforcement de la pratique fiscale belge et aussi, bien entendu, de la pratique internationale d'AKD. Avec nos cabinets fiscaux néerlandais et luxembourgeois, nous nous positionnons aussi comme un véritable prestataire de services au Benelux en matière fiscale. Qu'il s'agisse de l'impôt sur les sociétés institutionnel ou transactionnel, des aspects fiscaux entourant les fusions-acquisitions ou de la fiscalité s'appliquant dans le cadre de restructurations, Werner jouit d'une expérience et expertise impressionnantes dans tous les domaines, chose que les clients confirment si l'on en juge à l'excellent classement lui ayant été accordé dans, notamment, le « Chambers » et « The Legal 500 ».*

Dans le passé, Werner Heyvaert, a été associé chez JonesDay, Stibbe et NautaDutilh à Bruxelles. « *Son réseau et son expérience sont véritablement un plus pour notre équipe à Bruxelles* », poursuit **Pieter Kuypers**, président de l'établissement bruxellois d'AKD.

« *Notre pratique européenne et notre pratique concurrence ont été renforcées au début de cette année avec l'équipe bruxelloise de McGuireWoods, grâce à laquelle nous pouvons désormais conseiller nos clients par rapport à la législation néerlandaise, luxembourgeoise et belge dans des domaines tels que le droit des sociétés, les fusions et acquisitions, l'immobilier, la propriété intellectuelle, le droit des NTIC, en matière de protection de la vie privée et de règlement des différends. Avec l'arrivée de Werner, nous ajoutons aujourd'hui à cette liste le conseil en matière de fiscalité belge et internationale, lequel s'inscrit parfaitement dans notre offre intégrale de services au Benelux.* »

Heyvaert réagit avec enthousiasme par rapport à son arrivée chez AKD : *« Je suis très impatient de me mettre au travail avec mes nouveaux collègues dans le but de développer davantage encore les pratiques fiscales internationales d'AKD, aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg. AKD est un bureau qui évolue constamment. Il suffit de regarder sa croissance à Bruxelles. Contribuer à ce développement grâce à mes années d'expérience et renforcer, dans l'avenir, les bases déjà solides du bureau constitue pour moi une formidable opportunité. »*

AKD, qui compte plus de 450 avocats, fiscalistes, notaires et collaborateurs en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg, a récemment été élu « Benelux Firm of the Year 2019 » par « The Lawyer ».